



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 10/11/2021

Communiqué de presse

Le Préfet de Seine-et-Marne appelle à la plus grande prudence aux abords des passages à niveau.

En moins de deux semaines, 3 accidents graves ont causé le décès de deux personnes : un cycliste et un piéton. **Le 8 novembre encore, un piéton a été transporté par hélicoptère en état grave, suite à une collision avec un train.**

Ces accidents ont souvent lieu par manque de vigilance et/ou d'imprudence. Aussi, **le Préfet tient à rappeler les règles qui s'appliquent pour les automobilistes et les piétons :**

- S'assurer que la traversée au passage à niveau est autorisée pour les piétons.
- Avant de traverser, s'arrêter et regarder toujours à droite et à gauche, et écouter.
- Ne pas s'engager si un train approche.
- Lorsque le feu rouge clignote, ne pas traverser la voie ferrée. Attendre, après le passage du train, que les barrières soient totalement relevées pour traverser.
- Ne pas contourner les barrières et ne jamais marcher le long d'une voie ferrée.
- Rester vigilant, qu'il y ait une barrière, un feu rouge clignotant, une croix de Saint-André ou un portillon. Limiter les distractions, ne pas utiliser son téléphone ou des écouteurs à proximité d'une voie ferrée.

À celles-ci s'ajoutent certaines **règles spécifiques pour les cyclistes :**

- Redoubler de vigilance. La roue de votre vélo peut se coincer dans l'ornière des rails. Traverser aussi perpendiculairement que possible.
- Ne pas s'approcher des voies, sous risque de se faire surprendre par l'effet de souffle lors du passage d'un train.
- Avec des enfants, être particulièrement vigilant et faire traverser ces derniers si possible traverser en premier.

Des informations complémentaires sont à retrouver sur [ce lien](#).

Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

